

**CIDD : ETUDES STRATEGIQUES ET DEMARCHES
PARTENARIALES**

Pays : SUNDGAU
Année : 2014/2015

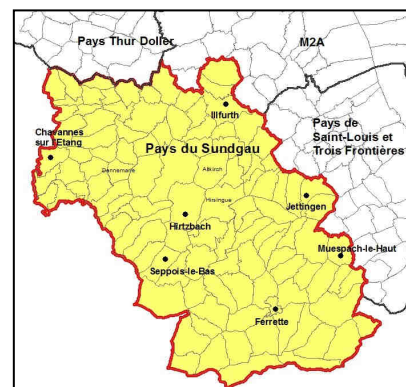
STRATEGIE CULTURELLE 2014/2015

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte pour le Sundgau

Communes d'implantation du projet :

Lieux d'implantation des œuvres en 2014 : (cf. carte agrandie en annexe)

- Illfurth : croisement de l'Ill et du canal du Rhône au Rhin → porte d'entrée du Sundgau
- Hirtzbach : Parc Charles de Reinach
- Seppois-le-bas : vergers à côté du camping
- Ferrette : étang communal à côté de l'Office de Tourisme
- Chavannes-sur-l'étang : aire de camping-cars → porte d'entrée du Sundgau
- Jettingen : jardin curial
- Muespach-le-Haut : porte d'entrée du Sundgau



Lieux d'implantation des œuvres en 2015 : lieux à définir

SCOT de référence : SCOT du Sundgau

I. Contexte

En 2009, l'association du Pays du Sundgau menait la première expertise culturelle. Dans ce rapport se dessine les contours d'une politique culturelle et artistique à l'échelle du Sundgau. La mise en place de manifestations culturelles d'envergure est l'une des pistes explorée.

En 2012, l'audit touristique mené suite à la fusion des offices de tourisme fait apparaître dans son plan d'action le projet « Art et Paysage ». L'idée développée est l'installation d'œuvres d'art en extérieur pour renforcer l'identité culturelle et touristique du territoire.

En 2014 le Syndicat Mixte pour le Sundgau approuve à l'unanimité de porter ce projet en misant sur les atouts paysagers du territoire. Le thème retenu est « de nature merveilleuse ».

Ce projet se réalise en partenariat avec le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines de Strasbourg et le CRAC d'Altkirch.

Un commissaire d'exposition ainsi qu'un médiateur culturel seront missionnés pour la mise en œuvre technique du projet. Le commissaire d'exposition aura en charge la sélection des artistes ainsi que les relations entre les artistes, le maître d'ouvrage et les communes d'accueil des œuvres. Suite à l'appel à candidatures lancé en juin 2014, le commissariat de l'édition 2014 sera assuré par le collectif COAL.

Le médiateur culturel proposera un programme d'actions culturelles (cycle de conférences, ateliers avec les écoles, animations avec les artistes présents, ...) afin de faciliter l'appropriation du projet par la population locale. Un appel à candidatures sera lancé en septembre 2014.

Enfin, le SMS mènera en parallèle une réflexion pour une politique culturelle à l'échelle du Sundgau. L'objectif est de favoriser une réflexion globale sur la culture à l'échelle du territoire en répertoriant les actions culturelles emblématiques du territoire, en permettant de pérenniser les actions les plus structurantes voire en créant de nouvelles manifestations. La stratégie culturelle du Sundgau facilitera la mise en cohérence de ces actions culturelles du territoire et proposera un fil conducteur. L'objectif visé est d'aboutir, avec l'accord des Communautés, à un contrat culturel du Sundgau avec le Conseil Général du Haut-Rhin en 2016.

Cette action est également en lien avec la création d'un Cercle des Mécènes du Sundgau. Ce dernier pourra en effet, à terme, participer aux financements d'œuvres s'inscrivant dans le projet « Art et Paysages », ou encore inviter les artistes à faire rentrer l'art au sein même de l'enceinte de l'entreprise.

II. Objectifs

- Réaliser une stratégie culturelle à l'échelle du Sundgau
- Donner une identité culturelle au territoire
- Augmenter l'attractivité du territoire
- Implanter des œuvres d'art dans le paysage sundgavien
- Créer, à terme, un circuit touristique sur le thème du merveilleux (avec édition d'une brochure spécifique et d'une carte explicitant le cheminement à réaliser en voiture ou vélo). Ce circuit sera à créer en lien avec l'Office de Tourisme et les prestataires touristiques du territoire. Il pourra par exemple, prendre la forme d'un circuit de deux jours en vélos électriques avec une brochure explicative. Il pourra proposer une nuitée sur le territoire et un repas traditionnel.
- Sensibiliser la population locale, les élus, les écoles, etc. à l'art contemporain

Ce projet a une double vocation. Il s'agit tout d'abord de développer un projet culturel à vocation touristique avec la création d'un itinéraire d'art contemporain sur le thème du merveilleux. Ce projet devra servir de base pour lancer une réflexion du territoire sur le domaine culturel et amorcer une stratégie de développement culturel à l'échelle du Pays.

III. Description du projet

L'objectif de ce projet est l'implantation durable d'œuvres d'art dans le paysage sundgavien sur le thème « de nature merveilleuse ». Suite à un appel à candidatures, un comité de sélection composé d'élus et d'experts, choisira les projets les mieux adaptés à chaque lieu. L'édition 2014 dispose de 7 lieux proposés par les 7 Communautés de communes (un lieu par Communauté). Ces lieux représentent différents paysages sundgaviens, souvent à proximité d'un point d'eau et à proximité d'un axe de passage.

En 2014 sept œuvres seront installées sur le territoire. Ces dernières seront complétées en 2015 par sept autres œuvres pour créer un parcours de l'art contemporain. Au fil des éditions, le Sundgau sera ainsi maillé d'un réseau d'œuvres d'art venant renforcer l'identité de ce territoire.

Un travail de médiation culturelle sera proposé par un professionnel (prestation de services, CRAC, collectif COAL, à définir) en complément pour accompagner l'installation des œuvres dans les communes concernées et permettre à la population locale (écoles, élus, grand public) de s'approprier le projet. Dans la mesure du possible, il sera proposé aux artistes sélectionnés de résider sur le territoire afin de rencontrer la population.

Au niveau technique, un poste à mi-temps sera créé au sein du SMS pour le pilotage du projet et la mise en place d'une démarche de réflexion autour d'une future politique culturelle à l'échelle du Sundgau.

IV. Aire de rayonnement du projet

Sud Alsace et région transfrontalière (Suisse, Sud du Land de Baden-Wurtemberg)

V. Partenariats

- Partenariat avec le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines à Strasbourg pour la mise en œuvre technique du projet et la sensibilisation des élus à la problématique de l'installation d'œuvres d'art dans l'espace public
- Partenariat avec le Centre Rhénan d'Art Contemporain à Altkirch pour mener des actions de médiation culturelle
- Partenariat avec l'Office de Tourisme du Sundgau et le service culturel de la Ville d'Altkirch
- Partenariat avec les acteurs du tourisme (restaurateurs avec la création d'un menu spécifique, hébergeurs touristiques pour l'accueil d'artistes ou d'expositions complémentaires, etc.)
- Partenariat avec les acteurs économiques sundgaviens, à travers le Cercle des Mécènes et la possibilité offerte aux entreprises de financer une œuvre

- Partenariat avec les écoles, les élus, la population locale dans le cadre d'actions de médiation culturelle pour accompagner l'installation des œuvres d'art
- Partenariat avec les artistes sélectionnés pour organiser des ateliers dans les écoles, etc.
- Partenariat avec les communes concernées par l'accueil d'une œuvre

VI. Respect des critères en faveur du développement durable

Contribuer à l'économie du territoire

Le projet viendra renforcer la stratégie touristique du territoire en donnant un contenu supplémentaire au slogan du territoire « Sundgau : de nature merveilleuse ». Les actions de promotion spécifiques augmenteront la visibilité du territoire et favoriseront le développement du tourisme. Un cercle des mécènes sera également mis en place parallèlement à ce projet et les entreprises qui le souhaitent pourront contribuer au financement des actions de la stratégie culturelle.

Prendre en compte de l'environnement

Chaque projet artistique devra prendre en compte les spécificités du lieu proposé et choisir des matériaux s'adaptant à l'environnement. De même l'artiste devra proposer un projet en cohérence avec l'histoire du territoire.

Répondre à un besoin de la société

Le projet permettra de mettre en relation des artistes et la population pour affirmer l'identité culturelle du Sundgau. Une démarche participative avec les habitants, les élus, les centres d'art, ... sera assurée grâce à la prestation de médiation culturelle et prendra la forme d'un cycle de conférences, de visites guidées des œuvres, de balades guidées, etc. Des référents locaux seront désignés pour servir de relai de proximité entre la commune d'implantation, l'artiste et le commissaire d'exposition. Les œuvres d'art sélectionnées pourront également être des œuvres participatives, auxquelles la population doit prendre part pour assurer sa pérennité (exemple : création d'une banque d'échanges de graines, poulailler collectif, etc.)

VII. Montage financier

BUDGET PREVISIONNEL "stratégie culturelle" 2014/2015			
Fonctionnement			
DEPENSES (TTC)		RECETTES prévisionnelles (TTC)	
Cachet des 7 artistes - 2014 (8 000 € par œuvre)	56 000 €	Conseil Régional d'Alsace (CIDD)	71 600 €
Cachet des 7 artistes - 2015	56 000 €		
Frais d'installation des œuvres	4 000 €	LEADER (uniquement 2014)	24 000 €
Commissaire d'exposition (prestation de service)	8 000 €		
Médiation culturelle (prestation de service)	8 000 €	Conseil Général (uniquement 2015)	34 800 €
Frais de communication (panneau explicatif par œuvre, brochure)	4 000 €		
Création d'un poste d'agent de développement culturel à mi- temps (CDD 18 mois)	27 000 €	SMS (20%)	32 600 €
TOTAL	163 000 €		163 000 €
Entretien des œuvres	à la charge des communes d'accueil		

Assiette d'intervention Région Alsace (hors poste et hors frais d'installation des œuvres) = 132 000 € TTC

Intervention régionale = 71 600 € soit 54,24 % de l'assiette éligible

VIII. Calendrier de réalisation

Edition n°1 : 2014

2 juin 2014 : conférence du CEAAC à destination des élus locaux « L'installation d'œuvres d'art dans l'espace public »

Juillet-août 2014 : recrutement d'un commissaire d'exposition et lancement de l'appel à candidature à destination des artistes

Octobre-novembre 2014 : sélection des 7 artistes finalistes

Juin-décembre 2014 : temps de médiation culturelle

Printemps 2015 : installation des œuvres

Edition n°2 (sous réserve du bilan 2014): 2015

Mars-avril 2015 : lancement de l'appel à candidature à destination des artistes

Juin 2015 : sélection des artistes

Automne 2015 : installation des œuvres

IX. Modalités d'évaluation

Edition n°1 :

- Nombre d'œuvres installées
- Nombre d'actions de médiation réalisées (conférences, ateliers dans les écoles, etc.)
- Nombre de participants aux conférences
- Nombre d'habitants impliqués dans la démarche
- Fréquentation touristique

Engagement de la phase 2 au vu des résultats de la phase 1

Edition n°2 :

- Nombre d'œuvres installées
- Nombre d'actions de médiation réalisées (conférences, ateliers dans les écoles, etc.)
- Nombre de participants aux conférences
- Nombre d'habitants impliqués dans la démarche
- Fréquentation touristique

X. Avis du CTAC : Le CTAC donne à l'unanimité un avis favorable à ce projet.

Date et signature du porteur de projet : le 17 septembre 2014



René DANESI
Président